



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Évreux, le 26 mars 2024

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

Objet : élévation de la posture VIGIPIRATE au niveau « urgence attentat » / mesures à prendre dans le département de l'Eure.

A la suite de l'attentat perpétré à Moscou le 22 mars 2024 revendiqué par l'État islamique et face à la menace terroriste prégnante sur notre territoire, le Premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "urgence attentat" sur l'ensemble du territoire.

Cette posture constitue le plus haut niveau de vigilance, de protection et de prévention du dispositif VIGIPIRATE. Ainsi, plusieurs mesures sont activées dans le cadre du continuum de sécurité que nous avons en partage. Les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées à vos côtés pour renforcer notre niveau de sécurité collective.

Ainsi, il convient, sans délai de :

1. Restreindre voire interdire les activités et limiter le stationnement aux abords immédiats des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur et des lieux de culte. Les polices municipales sont appelées à soutenir l'engagement de la police et de la gendarmerie nationales dans l'accroissement des patrouilles et plus largement la surveillance des sites sensibles.
2. Renforcer les contrôles d'accès des personnes, des véhicules, des objets entrants dans les établissements scolaires, les lieux de culte, hôpitaux, bâtiments publics, sites sportifs et culturels.
3. Signaler tout comportement suspect aux abords des lieux précités, en contactant le 17. Ces consignes doivent être relayées auprès des agents placés sous votre autorité.
4. Renforcer la vigilance lors des rassemblements liés aux manifestations politiques, sportives, culturelles ou culturelles s'agissant des armes blanches et autres objets suspects. Vous porterez une attention particulière à l'installation de dispositifs « anti-voitures-béliers » lors des rassemblements et des manifestations.

Vous veillerez à passer clairement cette consigne aux polices municipales et aux sociétés de sécurités privées mobilisées pour le bon déroulement des manifestations culturelles et sportives notamment.

5. Porter une vigilance renforcée sur les risques de cyberattaques, par la mise en œuvre de mesures de prévention simples : <https://cyber.gouv.fr/dix-regles-dor-preventives>

En cas de détection de cyberattaque, merci de la signaler immédiatement à l'adresse : pref-ordre-public@eure.gouv.fr.

Je vous invite également à me transmettre à l'adresse pref-sidpc27@eure.gouv.fr, les dates des événements festifs prévus en extérieur et rassemblant du public.

Pour mémoire, les services du Premier ministre ont mis en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE (www.vigipirate.gouv.fr), qui donne à chacun, particulier comme professionnel, sous forme de fiches synthétiques, des clefs de compréhension sur la menace terroriste afin de mieux l'appréhender et l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Les services de l'Etat restent à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre implication dans la mise en œuvre de ces mesures.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a curved flourish extending to the right.

Simon BABRE